



ASSEMBLEE GENERALE 2007
PARIS - CNOSF – 15 MARS 2008

UNE ASSEMBLEE GENERALE CONSENSUELLE ...

Après l'accueil des représentants par le Secrétaire Général Jean-Claude Méric qui a rappelé les procédures de vote, la séance a débuté à 9h15 sous la présidence de Jean-Pierre Champion.

A 10h00, l'assemblée générale disposait de 113 représentants présents, totalisant 78188 voix sur 211 représentants statutaires (soit 123 468 voix).

* Il a été procédé au vote du procès verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2007 qui a été adopté à l'unanimité. Lecture a été faite du rapport moral du Président et du Bureau exécutif.

* Dans le cadre du rapport financier 2007, le commissaire aux comptes a présenté ses rapports puis l'assemblée générale est passée au vote des comptes de l'exercice clos, à l'affectation du résultat et la rectification des différentes réserves. Unanimité pour chacun de ces votes du rapport financier.

* Le budget prévisionnel 2008 a également été adopté à l'unanimité.

* Michel Duclot, responsable de la commission formation, a fait un exposé des faits marquants de 2007.

Christian Peyras, responsable de la CCA, a fait une intervention sur la Commission Centrale d'Arbitrage, ainsi que Bernard Bonneau, cadre technique, sur les Relations Internationales et sur la direction de course.

* Remise de la médaille d'or de la Fédération Française de Voile.

- ✓ Cette année, Jean-Pierre Champion a honoré Didier POISSANT, navigateur émérite depuis 80 ans. Authentique champion peu connu du grand public, mais pas des spécialistes, possédant un parcours exceptionnel et des résultats tout aussi performants.
- ✓ Yves-Louis PINAUD a également été honoré. Créateur des fondements de la voile olympique, coureur en FINN et ancien DTN de la Fédération. Personnage charismatique et visionnaire pour son époque, son nom reste ancré dans bien des mémoires d'athlètes.
- ✓ Et enfin, Jean-Louis CHADOUTAUD honoré pour son engagement sans faille pour le sport de la voile sur Antibes et plus précisément au bénéfice du Club Nautique d'Antibes. Absent ce jour, la médaille d'or lui sera remise par Jean-Pierre Champion lors d'une prochaine épreuve se déroulant à Antibes.

* Avant le déjeuner, les représentants du collège des associations locales et des membres associés ont été invités à voter pour l'élection de 3 postes au Conseil d'administration.

* Résultat du vote:

- Au titre des associations locales :

Jean-Pierre CHURET (82 229 voix sur les 114 949 dont disposait ce collège) et Claude LE BACQUER (93 841 voix) sont élus.

- Au titre des membres associés autres que les associations de classe :

Philippe FOURRIER est élu avec 41 voix sur 49 dont disposait ce collège.

* Eric MARLIOT, Directeur Administratif Juridique et Financier, est intervenu afin de présenter les modifications apportées aux statuts, au règlement intérieur (y compris le règlement disciplinaire) et au règlement financier de la FFVoile.

Les modifications de l'ensemble de ces textes ont été votées en 2 temps :

- les changements portant sur des modifications ou des nouveautés mineures ont été adoptées à l'unanimité moins 5 424 abstentions.

Le deuxième vote portait sur l'article 21 du règlement intérieur et plus précisément sur le positionnement des femmes (quota obligatoire) sur la liste.

La proposition faite à l'assemblée est la suivante :

- ❖ Les listes doivent être composées selon un ordre libre de présentation des candidats, sous réserve de comporter un médecin, dans les 16 premières places, ainsi que, placées librement, au minimum le nombre de femmes visé à l'article 16 des statuts. Ce nombre est précisé dans l'appel à candidature.
 - ❖ Les sièges sont attribués aux différentes listes selon l'ordre de présentation des candidats sur celles-ci. Toutefois, sans remettre en cause le nombre de sièges obtenu par chaque liste en application des règles visées ci-dessus, le scrutateur général assure la représentation du nombre de femmes visé à l'article 16 des statuts en rectifiant, en tant que de besoin, le nom des personnes élues au titre de la liste arrivée en tête. Pour ce faire, le dernier élu masculin de cette liste cède sa place à la première femme non élue de cette liste, autant de fois que nécessaire
- Cette modification a recueilli 95 812 voix pour, 10 059 voix contre et 702 abstentions.

Le Secrétaire Général a fait lecture des deux résolutions soumises au vote des représentants :

- Résolution 1 : " L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au Conseil d'administration, par décision du 15 mars 2008, de procéder aux éventuelles modifications des statuts, du règlement intérieur, du règlement disciplinaire et du règlement financier qui seraient imposées par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale."

- Résolution 2 : « Les statuts, le règlement intérieur et le règlement disciplinaire adoptés ce jour par l'Assemblée Générale de la FFVoile entrent en vigueur immédiatement, à l'exception des articles 15 et 16 II des statuts ainsi que les articles 20, 21 I et 21 II traitant de l'augmentation du nombre de membres au Conseil d'administration.

Le nombre de membres constituant le CA en place reste inchangé jusqu'à l'élection du nouveau Conseil d'administration de la FFVoile qui interviendra au plus tard avant la fin du mois de mars de l'année suivant la fin des Jeux Olympiques de Pékin ».

Adoption à l'unanimité.

* Eric Coquerel (agence Effet mer) a exposé la politique de communication de la FFVoile.

* La synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau, préparée par le docteur Olivier Castagna - Médecin coordonnateur, a été présentée par le docteur Paul Roussange, président de la commission médicale.

* Les représentants ont été invités à se prononcer sur les cotisations versées par les membres affiliés pour l'année 2009 :

Le montant de la cotisation des membres affiliés pour 2009, soit 245 euros, a été voté à l'unanimité.

* Questions écrites : 3 questions écrites sont parvenues à la FFVoile dans les délais statutaires.

L'une est commune aux ligues d'Outre mer : « la FFVoile peut elle envisager la mise en place d'une commission Outre Mer au sein de son organigramme et d'un poste réservé à l'Outre Mer au Conseil d'administration dont le délégué serait un licencié d'une ligue d'Outre Mer ? Cette commission serait chargée de coordonner et d'accompagner le développement et les projets sportifs des ligues d'Outre Mer et de défendre leurs spécificités.

Jean-Pierre Champion apporte la réponse : Envisager un poste réservé et une commission officielle Outre Mer apporterait des contraintes, notamment dues à l'éloignement. De plus, cela ne répondrait vraisemblablement pas aux besoins des ligues d'Outre Mer. Il serait préférable que chaque fois que des représentants se déplacent en métropole, la FFVoile fasse son maximum afin que l'ensemble de ses services reçoive les dirigeants de ces ligues,

tel que cela a été fait lors de cette AG pour la ligue de Martinique. Il serait donc souhaitable qu'au minimum une fois dans l'année, lors de l'assemblée générale ou d'un conseil des ligues, les représentants de ces ligues soient présents afin que la FFVoile puisse traiter des besoins et des sujets liés plus particulièrement à ces ligues.

Les deux autres questions émanent de la ligue de Bretagne et portent sur la direction de course :

- Le calendrier fédéral répertorie des régates déclarées par les clubs. Quelles épreuves requièrent effectivement un directeur de course ?
- Comment accéder à la liste des directeurs de course ?

Christian Peyras donne réponse, pour la première partie : « Depuis près d'un an maintenant, le calendrier fédéral a été modifié pour tenir compte de cette remarque. En effet, lorsqu'un club souhaite saisir au calendrier de la FFVoile, une compétition ou une épreuve en Habitable, il doit renseigner auparavant si la course propose un parcours :

- de plus de 150 milles en Solitaire,
- de plus de 250 milles en Double,
- de plus 300 milles en Equipages.

Si la réponse à l'une de ces 3 questions est « oui », le club organisateur est alors redirigé vers le département habitable et soumis au contrôle de la commission des directeurs de course.

La longueur des parcours, leurs localisations, la saison où ils se déroulent, le type de bateau et la composition des équipages constituent les critères de base retenus par la commission. Pour qu'une épreuve soit définitivement inscrite au calendrier des compétitions à direction de course, il est obligatoire de prendre l'avis de la commission et donc de ses membres ».

Pour la seconde partie : « Le règlement des Directeurs de Course approuvé par le conseil d'administration du 22 juin 2007 indique précisément la démarche pour obtenir une habilitation. Cette réglementation est disponible sur notre site Internet. L'article 3.2. f- stipule que la commission des Directeurs de course doit - publier annuellement la liste des compétitions visées par les dispositions du présent règlement accompagnées du nom du directeur habilité sur chaque épreuve -.

Donc, à ce jour, nous communiquons immédiatement la liste à jour des directeurs de course habilités sur des compétitions en 2006 et 2007. Cette liste sera, dès 2008, mise en ligne sur le site Internet de la FFVoile. Il est fortement conseillé aux personnes désireuses de solliciter une habilitation de valider plusieurs expériences en qualité de directeur de course adjoint ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la FFVoile a clos cette Assemblée Générale 2007 à 16h45.